



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 06 DECEMBRE 2013**

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 06 décembre 2013, sous la présidence de M. Dominique Mathelin, maire.

Présents : Daniel Martin 1<sup>er</sup> adjoint, Paul Bayard 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes Josette Belin, Jeannette Pastijn, Odile Marceau, Mes. Bernard Genty, Pascal Thibaudin, Jean-François Rolland, Patrice Thibaudin.

Absent : M. Philippe Mémet, procuration à M. Jean-François Rolland.

M. Jean-François Rolland est désigné secrétaire de séance.

### **I. Décisions modificatives et délibérations budgétaires :**

- Transfert du 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) au 61523 (Entretien des voies et réseaux) pour un montant de 4 000 €.
- Sur demande de M. le percepteur, rectification de l'article budgétaire 1331 mouvementé à tort sur l'exercice 2010, pour un montant de 3 990.85 €, à reporté dans article 1341.
- Délibération pour affecter 25 % des dépenses d'investissement des crédits budgétaires de 2013, afin de pouvoir faire face aux dépenses de début d'année, en vue des prochaines élections et afin de ne pas bloquer les investissements de début d'année.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

### **II. Indemnité percepteur**

- Indemnité de conseil et de confection de budget pour un montant de 295€ versée au percepteur

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

### **III. Emploi de l'agent technique :**

Le contrat de l'adjoint technique, Charles Arrighino arrive à échéance le 31 janvier 2014. Le conseil municipal décide de l'embaucher à partir du 1<sup>er</sup> février 2014. Il sera stagiaire pendant un an, avant d'être titularisé au 1<sup>er</sup> février 2015.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

### **IV. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :**

Les dossiers DETR doivent être transmis aux services préfectoraux avant le 20 décembre 2013.

Le conseil municipal décide de demander cette subvention pour le projet de création de la nouvelle salle des fêtes, la voirie n'étant pas éligible pour 2014, et charge le maire d'établir les dossiers correspondants.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

## **V. Choix des travaux 2014.**

- Fin des travaux sur la place du 8 mai
- Achèvement de la réfection de la route des Bouillots

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil

## **VI. Emploi et travaux à l'agence postale**

Suite au départ en retraite de Madame Souchal, Madame Johanna De Saedeleer assurera l'ouverture de la poste jusqu'au 31 décembre 2013. Celle-ci ne souhaite toutefois pas continuer en 2014 car elle a postulé pour d'autres emplois à plein temps. Monsieur Le Maire propose donc que ce soit Madame Christelle TRION, puisque celle-ci ne travaille qu'à mi temps à la mairie. La poste continuera donc de fonctionner 9h/semaine.

L'agence postale devra être remise aux normes, notamment en ce qui concerne l'accès aux PMR (Personnes à mobilité réduite).

Une subvention a été demandée au Groupe La Poste.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil

## **VII. Problèmes des chemins communaux**

- Certains biens de la commune s'étant vue accaparer par certaines personnes, la commune veut recouvrer l'intégralité de la gestion des chemins communaux. Pour se protéger juridiquement au cas où la restitution se ferait difficilement, la commune donne pouvoir à Monsieur Le Maire de choisir un avocat.  
La pose des clôtures devra être faite aux normes en vigueur communément admises.  
(Fils barbelés, poteaux tous les 2 mètres, jambe de force.)

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

- Demande de M. Pluijgers :

M. Pluijgers souhaite acquérir le puits en limite de sa propriété, appartenant à la commune. Le conseil municipal accepte de mettre cette opération à l'enquête publique.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

## **VIII. Subventions diverses :**

Une demande de subvention a été faite par l'association des parents d'élèves de Moulins-Engilbert. Une décision de principe favorable a été prise.

Approuvé et voté à l'unanimité par le conseil.

La séance est levée à 20 h 45.